

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **28 septembre 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie dont un avis de convocation fût émis le 14 septembre 2021 et dont un avis fut remis le 20 septembre annulant celui du 14 septembre à tous les membres du conseil municipal et remis en main propre.

**Sont présents :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

**Est absent :**

Poste vacant, conseiller # 3  
Poste vacant, conseiller # 4  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

**Considérant que** les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

**Considérant** la possibilité pour le public d'assister en personne aux séances du conseil – obligatoire si au moins un membre du conseil participe en personne. En l'absence de public ou lorsqu'une personne élue participe à distance, la séance doit être publicisée et des questions peuvent être transmises à l'avance ;

En Conséquence,

**Il est proposé** Madame France Tardif

**Appuyé par** Madame Chantal Prévost

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue devant public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

**2021-09-254**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**1. Ouverture de la séance extraordinaire :**

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 08 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France

Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

## **2. Lecture et adoption de l'avis de convocation :**

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis.

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyée** par Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

**2021-09-255** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **3. Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'utilisation de l'eau potable :**

Madame Chantal Prévost donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.

*Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.*

**2021-09-256** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **4. Offre d'achat – terrain rue Garneau au matricule 4529 65 0988 ;**

**Considérant que** Madame Mélissa Côté et Monsieur Yanic Lambert sont intéressés à faire l'achat d'un terrain au matricule 4529 65 0988 appartenant à la Municipalité de La Patrie ainsi qu'une partie du bout de la rue Garneau ;

**Considérant que** Monsieur Marc Turcotte, inspecteur de la municipalité a fait les recherches concernant le droit de bâtir un bâtiment accessoire tel un garage si ce terrain est jumelé à leur terrain en face de celui-ci, ainsi qu'une partie de la rue et que le terrain est zoné blanc ;

**Considérant que** faire les travaux pour connecter l'aqueduc et l'égout à la nouvelle propriété coûtera des sommes à la municipalité et que le demandeur ne demande aucun service d'eau potable et d'égout ;

**Considérant que** les demandeurs souhaitent faire une offre d'achat d'un montant de 18 000 \$ pour le lot 4 999 818 ainsi qu'une partie du bout de la rue Garneau afin de jumeler leur terrain dont ils sont propriétaires (lot 4 999 823) au lot 4 999 818 avec une partie de la rue Garneau ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée** par Madame Chantal Prévost  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** la Municipalité de La Patrie fasse une contre-offre à Madame Mélissa Côté et Monsieur Yanic Lambert qui est :

1. Vente du terrain lot 4 999 818 ainsi que le bout de chemin qui fait 27.74 mètres (soit la façade du lot) par 18.29 mètres (la largeur du chemin du lot 4 999 818 au lot 4 999 823) pour un total de 507.36 mètre carrés, sans les services eau potable et égout au prix du rôle d'évaluation soit de 31 360 \$ ;

**Que** la municipalité de La Patrie donne jusqu'au 8 novembre 2021 à Madame Mélissa Côté et Monsieur Yanic Lambert pour l'obtention d'une réponse écrite et signée par les demandeurs et la direction générale.

**2021-09-257** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**5. Période de questions**

**Aucun public présent.**

**6. Fermeture de la séance extraordinaire;**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 20.

**2021-09-258** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage, Mairesse